

Remise en service de la carrière : le projet controversé démarre

Depuis le temps qu'on en parle, la remise en service de la carrière d'Anglefort démarre, après modification du projet. Si la commune s'en réjouit, les opposants sont toujours aussi inquiets quant aux conséquences pour le territoire et ses habitants...

ANGLEFORT

Pour mémoire, en 2017, un arrêté préfectoral avait été pris autorisant le permis d'exploitation de carrière et la construction d'un nouvel accès. Or, peu de temps après, la pyrale (insecte) ayant fait ses ravages sur le buis, les terrains devenus très instables, le projet a dû être modifié. Aujourd'hui, il démarre et utilisera désormais l'ancien accès de la carrière datant des années 80.

Un effort pour éviter de passer trop près des maisons

« Cet itinéraire, précise le maire Bernard Thiboud, présente cependant le désagrément de passer trop près des maisons au lieu-dit « le Traige ». Après études, il a été décidé de le maintenir, mais en le déviant sur une portion de 250 mètres, pour qu'il passe à 120 mètres des habitations. »

Les travaux ont commencé le 12 novembre dernier. Ce nouvel accès routier sera fait en enrobé, ce qui évitera la poussière et sera plus silencieux. « En tenant compte qu'il y a, de surcroît, un rideau d'arbres, les riverains ne devraient pas subir trop d'impacts », ajoute l'édile. L'arrivée sur la départementale sera, quant à elle, modifiée pour plus de sécurité, afin d'arriver perpendiculairement à la chaussée et sur le plat.

Le nouvel arrêté a été pris à la date du 30 septembre 2019. Le dossier, à la demande du maire, est passé en commis-



L'ancienne carrière d'Anglefort remise en activité. La nouvelle exploitation se fera dans la partie supérieure.

sion CDNPS (commission départementale de la nature et des sites).

Le projet de carrière en lui-même n'a pas été modifié et le paysage ne devrait pas être trop impacté, car la carrière sera construite en paliers, sera réhabilitée et revégétalisée.

« Il ne devrait pas y avoir de risque d'affaissement, assure Bernard Thiboud, car tout se trouve sur

des rochers. Les coûts sont entièrement à la charge des carrières de Saint Cyr. »

Parallèlement, à la suite d'accords passés avec l'entreprise, des travaux vont débuter ce mois-ci afin d'apporter de l'eau potable au hameau de Bezonne; l'eau actuellement non potable servira à l'arrosage des pistes et à la brumisation du concasseur pour

capturer les poussières. Ces accords ont été demandés par la mairie et convenus depuis 2014.

Quelles seront les destinations des matériaux extraits ?

« Ils serviront pour les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, termine le maire; la société exploitante est "Les car-

rières de Saint Cyr". Elle opérera principalement pour l'entreprise SOCCO dont le siège est à Annecy. L'entreprise a beaucoup de chantiers en Savoie car les rivières s'enfoncent, ce qui nécessite soutènement et enrochement. Auparavant, les matériaux similaires provenaient d'Hauteville. Cette roche calcaire peut être utilisée aussi de bien de manière massive que concassée. »

VÉRONIQUE PACAUD

L'exploitation de la carrière en chiffres

- 30 ans, c'est la durée de permis d'extraction pour les carrières de Saint Cyr sur le site d'Anglefort.
- 20 hectares exploités.
- 60 à 90 camions sortiront de la carrière chaque jour.
- Entre 200 000 et 300 000 tonnes de matériaux par an seront extraits.
- 200 tonnes de roche concassée ou massive, soit 100 m³, seront offertes chaque année à la commune d'Anglefort en contrepartie de l'exploitation des lieux.
- 0,25 € par tonne, hors fiscalité, soit entre 50 000€ et 75 000€, seront versés par l'entreprise à la commune.

Les inquiétudes de l'association interdépartementale du Haut-Rhône

L'association interdépartementale du Haut-Rhône (AIHR) qui agit pour la protection du cadre de vie de ses habitants, de l'environnement et de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire, s'inquiète depuis le début du projet de carrière.

Pour rappel, en 2017, elle avait lancé une procédure devant le tribunal administratif contre le projet, dont elle a été déboutée. L'association a interjeté appel de cette décision et l'instruction est en cours. L'association comprend, à ce jour, 120 membres de Seyssel à Culoz, des deux côtés du

Rhône.

La présidente, Sophie Trinquand, exprime ses craintes : « Nous avons beaucoup d'inquiétudes, en termes de pollution visuelle, sonore, autant sur le site que sur la route. Nous craignons notamment des passages de camions en Chautagne, autant pour la nuisance sonore que pour la pollution, sachant que les habitats sont très près des routes. »

« Nous avons également des questions qui restent sans réponses, poursuit-elle, concernant l'eau qui sera utilisée pour arroser le site. Que se passera-t-il en période de sécheresse, alors

que la source de Bezonne est assez faible ? Il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'étude du cumul des impacts, pas de prise en compte des carrières et entreprises qui utilisent déjà des camions. Et quid du remblaiement avec des déchets inertes ? Qu'est-ce qui nous garantit que les remblais ne contiendront pas de polluants ? Alors que le séisme récent au Teil soulève, de la part des scientifiques, la question de savoir si l'exploitation de la carrière pourrait en être la cause, nos inquiétudes me semblent d'autant plus légitimes ! »



Le futur chemin d'accès pour la carrière, évitant les habitations, est en cours de traçage.